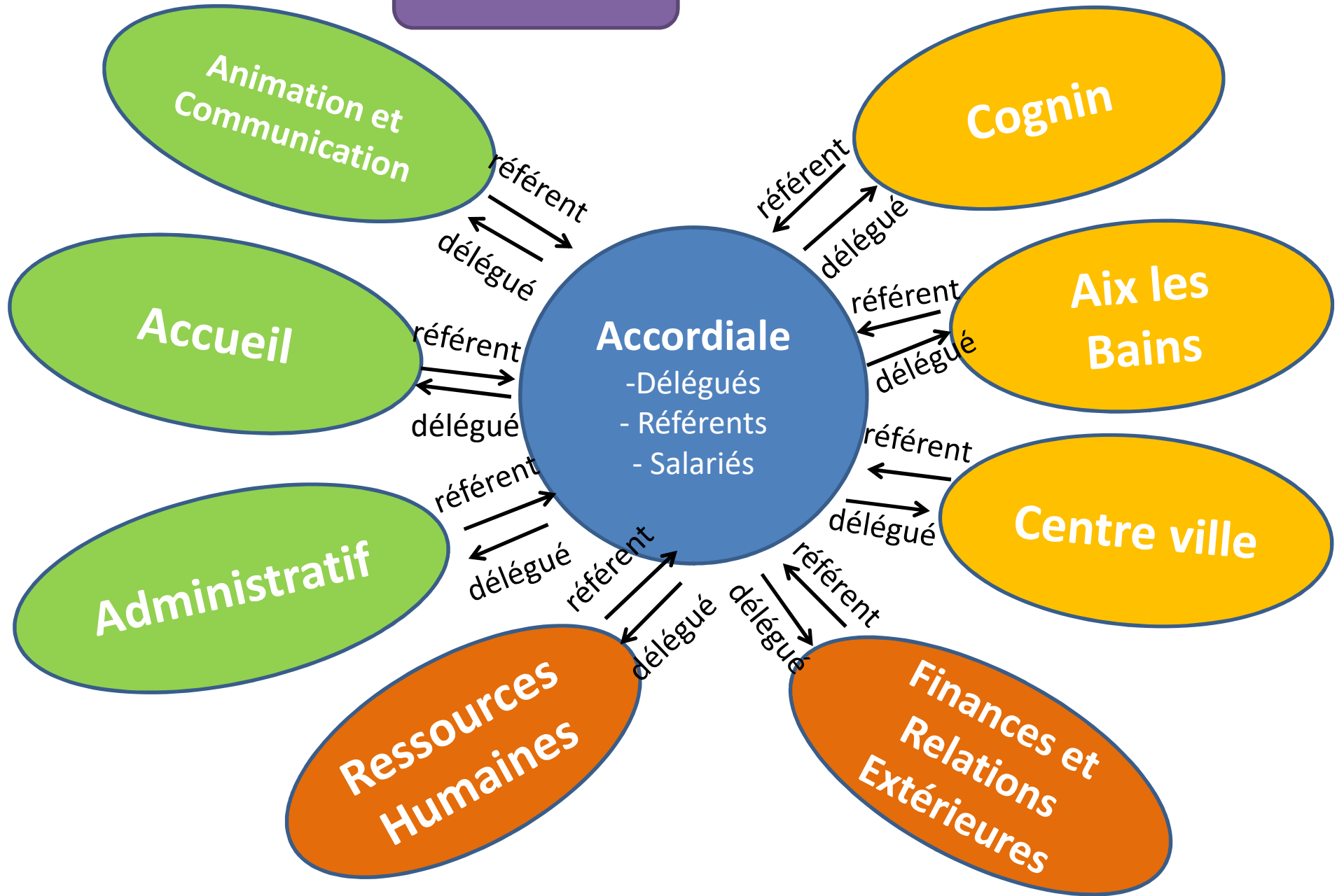


Comité des sages



Fonctionnement de l'Accordiale

L'accordiale est composée de délégués et de référents. Le délégué est désigné par l'Accordiale. Le référent est élu au sein du comité.

- Les **délégués** sont chargés de faire le lien entre l'Accordiale et les comités et antennes. Ils informent des décisions prises.
- Les **référents** rapportent ce qui se vit dans le comité ou l'antenne.
- Le **Comité des Sages** est un organe neutre composé de 3 membres ayant une expérience à l'Accorderie leur permettant une position de recul intéressante afin de poser un regard extérieur en cas de problème «interne».